



03/04/2009

Dons d'organes : "Il suffit d'en parler autour de soi"

Le collectif "Don de vie, don de soi" sensibilise, durant toute l'année 2009, la population au don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Il a reçu le label "Grande cause nationale" des pouvoirs publics. Trois questions à Gérald du Crest, directeur de la Fondation Greffe de vie, membre de ce collectif.

La Fondation Greffe de vie, que vous dirigez, fait partie du collectif "Don de vie, don de soi" qui a obtenu le label Grande cause nationale 2009. En quoi consiste son action ?

Gérald du Crest - Notre enjeu est de sensibiliser la population au don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Autant de gestes qui peuvent sauver des vies. C'est une cause réaliste et réalisable si l'on parvient à diffuser massivement nos messages. Concernant le don d'organes, tout un chacun doit savoir qu'il convient d'effectuer son choix de son vivant et d'en parler à ses proches. Pour les autres dons, nous voulons faire prendre conscience qu'un petit moment suffit pour accomplir cet acte solidaire. Cette année, nous avons la chance de profiter du label Grande cause nationale pour relayer au maximum le slogan de notre campagne "Dites-le, faites-le".

Chaque année, ce label est accordé par les pouvoirs publics à des organismes à but non lucratif qui organisent une campagne de communication d'intérêt général. Il ouvre droit, pendant un an, à la diffusion gratuite de messages sur les radios et les chaînes de télévision publiques. Notre collectif, composé de 13 associations, a ainsi l'opportunité de diffuser largement une culture du don.

Votre mobilisation signifie donc que la pénurie de dons persiste...

Gérald du Crest -Oui, malheureusement. Il existe toujours une pénurie sur les quatre types de dons que je vous ai déjà cités. Alors que 4.500 patients sont greffés chaque année, près de 14.000 sont en attente de greffe. Faute d'organe disponible, une personne meurt chaque jour... C'est beaucoup trop alors qu'il suffit d'en parler autour de soi.

Actuellement, la loi s'appuie sur le consentement présumé. Autrement dit, si vous ne vous êtes pas opposé au don de votre vivant, vous êtes considéré comme donneur. La législation prévoit tout de même que le médecin demande le consentement à la famille. C'est donc au moment le plus difficile, lors du décès, que les proches se retrouvent confrontés à cette question si la personne n'a pas exprimé clairement son choix. Conséquence : sur le nombre de personnes que l'on peut prélever en France, on déplore 30% de refus de la part des familles...

Quelles solutions proposez-vous pour faire progresser les dons ?

Gérald du Crest -Il est important de faire connaître la loi au grand public. Que dit la législation ? Toute personne qui s'oppose au don d'organes doit s'inscrire sur le registre des refus. A l'inverse, la carte de donneur n'a pas de valeur légale. Ceux qui en ont une pensent avoir exprimé leur choix et s'arrêtent souvent à mi-course, sans discuter autour d'eux. Or, il faut en parler ! Pour éviter cet écueil, nous avons créé un "passeport de vie" qui comporte une carte personnelle que l'on garde sur soi et trois cartes à distribuer aux proches. En agissant de la sorte, on provoque une prise de parole sur ce sujet. Jusqu'à présent, 150.000 passeports ont été diffusés. Nous souhaiterions que cette bonne pratique soit promue au niveau de l'Etat.

Propos recueillis par Paula Ferreira

Rendez-vous le 3 avril à la foire du Trône

La Fondation Greffe de vie, l'association Laurette Fugain et la Fondation pour la recherche médicale organisent le vendredi 3 avril une soirée caritative à la foire du Trône de Paris. Intitulée "Amusez-vous solidaire", elle permet d'accéder de façon illimitée aux manèges, grâce à un pass vendu au prix de 20 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants de moins de 10 ans. A cette occasion, les participants pourront rencontrer les parrains de cette soirée, notamment l'actrice Charlotte Valandrey. Les bénéfices de la soirée seront répartis entre les trois associations.

Ralentissement du don d'organes en 2008

En 2008, 13.687 personnes ont eu besoin d'une greffe et 1.563 donneurs ont été prélevés. Au total, 4.620 greffes ont été réalisées, soit près de deux fois plus qu'en 2000. Dans le détail, le rein représente 64% des greffes. Viennent ensuite le foie (22%), le cœur (8%), le poumon (4%), le pancréas (2%), la greffe cœur/poumons ou de l'intestin (moins de 1%). Les donneurs vivants sont à l'origine de 5% des greffes.

En huit ans, les activités de greffe et de prélèvement ont augmenté respectivement de + 44% et de + 54%. Si cette progression est conséquente, on assiste désormais à une stagnation, voire une légère diminution : en 2007, le nombre de greffes était de 4.667. L'an dernier, 222 personnes sont décédées faute de greffon.

Pour en savoir plus

Créée en 2005, Greffe de vie est une fondation qui œuvre en faveur du don d'organes et de la greffe. Reconnue d'utilité publique en novembre 2005, elle articule ses actions autour de trois axes : promouvoir le don d'organes, dynamiser les activités de prélèvement et de transplantation, améliorer la vie des malades. Retrouvez le site Internet de la [Fondation Greffe de vie, en cliquant ici](#).